

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20220106-D2022-03-DE
Date de télétransmission : 10/01/2022
Date de réception préfecture : 10/01/2022

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2022-03 en date du 06/01/2022 concernant la végétalisation du cimetière et des trottoirs du lotissement de la Croix-Ferrée :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 Janvier 2022, à 18h30, suivant convocation en date du 31 Décembre 2021, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle.

Absents excusés : ALLAMARGOT Béatrice a donné procuration à FAUCHER Alain ;
BESSE Magali a donné procuration à GILLES Dominique ;
THEYS Antony a donné procuration à FAUCHER Alain ;
DUFOUR Dominique.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	3	11	14	14	0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé le 3 février 2017 une charte « zéro pesticide » afin de réduire, et à terme de supprimer, l'usage des produits phyto sanitaires pour la gestion des espaces verts.

Suite à la signature de cette charte, la commune a fait l'acquisition de matériels, notamment de désherbage, pour procéder à l'entretien des espaces verts.

Depuis, l'entretien du cimetière et des trottoirs en matériaux stabilisés reste, pour le service technique, une tâche très chronophage et nécessite même l'intervention de personnels extérieurs au niveau du cimetière, plusieurs jours par an.

Il présente donc un projet de végétalisation du cimetière et des trottoirs du lotissement de La Croix-Ferrée avec des végétaux à croissance lente.

Il précise que des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises et que celui de la société ARTS COTE JARDIN est le moins disant. Il s'élève à 15 351,45 euros HT et 18 421,74 euros TTC.

Ce projet peut être subventionné dans le cadre de la stratégie LEADER du territoire Monts et Barrages.

Le Maire présente le plan de financement de l'opération :

DEPENSES	
Travaux	15 351,45
TVA 20%	3 070,29
TOTAL TTC	18 421,74
RECETTES	
Subvention – Mesure LEADER	12 281,16
Fonds propres	6 140,58
TOTAL	18 421,74

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet de végétalisation du cimetière et des trottoirs du lotissement de La Croix-Ferrée,

APPROUVE le devis de la société ARTS COTE JARDIN qui s'élève à 153 51,45 euros HT soit 18 421,74 euros TTC,

APPROUVE le plan de financement du projet,

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 10 janvier 2022

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20220106-D2022-03-DE
Date de télétransmission : 10/01/2022
Date de réception préfecture : 10/01/2022

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du GAL Monts et Barrages dans le cadre du programme LEADER,
DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022,
AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document à intervenir pour la réalisation de cet investissement.

A La Geneytouse, le 10 janvier 2022

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 10 janvier 2022